Image not found or type unknown

droits du bailleur face au locataire

Par **wisu**, le **24/03/2012** à **08:48**

BONJOUR.je veux vendre ma maison.cette maison est occupée par des locataire, dont le bail se termine dans 18 mois,je leur ai envoyé une L R A R , l achat ne les interresse pas. si je trouve un autre acheteur, ont il le droit de rester jusqu a la fin du bail, ou dois je , leur envoyer une L R A R qu il ont 6 mois apres l acte de vente avec les nouveaux proprietaire, pour quitter la maison? merci.

Par **Laure11**, le **24/03/2012** à **09:08**

Bonjour,

Si le bail de vos locataires se termine dans 18 mois, ils peuvent attendre le dernier moment pour partir.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **24/03/2012** à **10:19**

Bonjour,
Deux possibilités.
Vous voulez vendre vide, vous devez donc donner congé à vos locataires avec préavis de 6 mois. Mais ce congé ne peut être donné qu'à l'échéance du bail (tous les 3 ans en général).
Ou alors, vous pouvez vendre occupé et le bail se poursuivra avec le nouveau propriétaire. Libre à lui ensuite de donner congé dans les règles aux locataires pour habiter (mais toujours à échéance du bail avec préavis de 6 mois).

Par **wisu**, le **24/03/2012** à **11:31**

BONJOUR et merci de vos renseignements

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés